



SEANCE DU 15 M

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 3 pouvoirs
Date de la convocation : 10/03/2021
Date d'affichage : 10/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze mars, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, MIR Laure, QUINTA Christèle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente excusée : Mme BAJ FRELIN Véronique

Procurations : M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme MIR Laure, Mme RIBES Chrystelle à Mme ALBERT Jeannine

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°11/2021 : AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2020 – BUDGET POMPES FUNEBRES**

VU le Compte Administratif 2020 du Budget Pompes Funèbres approuvé par délibération de ce jour,

VU le Compte de Gestion 2020 du Comptable du Budget Pompes Funèbres approuvé par délibération de ce jour,

CONSIDERANT la conformité des deux documents précités,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 304.00 €

Résultat antérieur reporté : 6 597.80 €

Résultat à affecter : 6 901.80 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2020 présente un excédent/besoin de financement de 0 €,

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de 0 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - Affectation en réserves c/1068 : 0 €
 - Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 6 901.80 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,
Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 18/03/2021

➤ Affichage le : 18/03/2021

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication